Conditions générales de nos plaines récré'actives

- Nous accueillons **les enfants de 3 à 13 ans inclus**. L' enfant doit avoir **3 ans accomplis** au 1er jour de la plaine et être propre pour pouvoir être inscrit (sauf demandes particulières).
- Le prix demandé comprend **une couverture d'assurance**.

L'assurance responsabilité civile d'Ocarina couvre chaque participant pour les dommages matériels ou corporels involontaires qu'il causerait à un tiers extérieur au groupe. Les dégradations intentionnelles du centre de vacances ne sont pas couvertes et seront facturées au parent ou tuteur. L'assurance ne couvre pas les dommages matériels, la perte, ou le vol d'objets appartenant au participant. Ocarina ne pourra en être tenu pour responsable et déconseille fortement d'emporter des objets fragiles et de valeurs tels que des appareils électroniques. En cas d'accident corporel, durant l'activité, Ocarina prend en charge les frais médicaux et pharmaceutiques qui résulteraient de celui-ci.

- Le prix de l'inscription est de 32,5€ par semaine. Le paiement s'effectue **à la semaine**. Si vous êtes membre de la Mutualité chrétienne, grâce à votre assurance complémentaire, vous ne payez que 7,5€ et 5€ pour les BIM. Le montant à payer est à verser dans les 8 jours de la réception des informations de versement, par mail.

L'avantage précité est directement appliqué par Ocarina et déduit directement du prix des plaines. Conformément la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et à ses arrêtés royaux d'exécution, le membre bénéficiant de l'avantage doit être en ordre de cotisation jusqu'au paiement complet de la plaine. A défaut, Ocarina sera dans l'obligation de récupérer le montant de l'avantage perçu indument. Le délai de prescription pour cette récupération est de deux ans.

- Vous pouvez obtenir une **attestation de présence** sur demande dès le 15 septembre en téléphonant à **Ocarina au 071/54.84.02**.
- Tout **désistement** est à notifier par écrit à la régionale organisatrice, soit par e-mail, soit par courrier postal.

Si le désistement intervient moins de 15 jours avant le départ, la totalité du coût de la plaine reste due, sauf en cas de maladie (démontrée par un certificat) ou de force majeure. Un retour anticipé ou une arrivée tardive ne donne lieu à aucune forme de remboursement ou de dédommagement.

- L'inscription se fait uniquement par écrit, par mail, ou en ligne via le site www.ocarina.be. Une confirmation écrite vous parviendra dans les 21 jours qui suivent la réception de la demande d'inscription.
- Une fiche santé est envoyée en même temps que le bulletin de versement.

Ce document permet à l'équipe de mieux connaître les enfants et de réagir le plus rapidement possible. Merci de la compléter et de nous la renvoyer signée.

Conditions générales de nos plaines récré'actives

- Nous nous réservons le droit d'utiliser les photos prises dans le cadre de nos activités pour illustrer nos publications ainsi que notre site internet. Dans le cas où vous ne désirez pas que ces photos soient utilisées, veuillez prendre contact avec Ocarina.